



*SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES SCIENTIFIQUES DE L'IREQ*

COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

BOUCHERVILLE, le 19 décembre 2024

ENTENTE DE RÈGLEMENT SUR LES CLAUSES NORMATIVES

La semaine dernière, le comité de négociation est parvenu à conclure une entente de règlement sur les clauses normatives de la convention collective, ce qui exclut la rémunération, les avantages sociaux, le régime de retraite et le télétravail, ces derniers points faisant toujours l'objet de négociation à la table centrale. Le contenu de l'entente sur les clauses normatives demeure confidentiel jusqu'à la conclusion d'une entente globale sur l'ensemble des conditions de travail incluant les points négociés à la table centrale. Les discussions à cette table progressent lentement. Des dates sont déjà fixées pour la poursuite des échanges en janvier.

ERRATUM

Veillez noter que dans *L'Irequois* de décembre, une malencontreuse erreur s'est glissée lors du montage graphique. Dans le tableau portant sur les codes d'absence pour les scientifiques détenant le statut de permanent, une ligne a été escamotée. Il s'agit du code 4SMM qui peut être utilisé pour une visite médicale liée à une maladie ou à la suite d'un accident hors travail, et requise par un médecin. La version corrigée de *L'Irequois* est maintenant accessible sur le site Web du SPSI.

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un chaleureux temps des Fêtes.

Le Bureau

Secrétariat du SPSI
210, boul. de Montarville
Bureau 2008
Boucherville (Québec)
J4B 6T3
Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)
Fax : (450) 449-9631
Courriel : secretariat@spsi.qc.ca
Page Web : www.spsi.qc.ca